

FRANCHISE POSTALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRESPONDANCE

Loi du 30 mai 1871.  
Décret du 3 août 1914.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

MILITAIRES

Envoi du (1) *Sergent  
Louis Mourou*

*133*

en traitement à (2) *Charente*

à l'hôpital

{ militaire (3)  
mixte (3)  
civil (3)  
de complément (3)  
auxiliaire (3)

(1) Nom, prénoms et situation militaire du malade ou blessé.

(2) Nom de la ville et du département.

(3) Compléter la désignation de l'établissement où l'intéressé est en traitement.

Biffer les autres désignations.

Adresse  
de la famille.

*Monsieur Alexandre Mourou*

*Sauveterre Béarn*

*Basses Pyrénées*

# BULLETIN DE SANTÉ D'UN MILITAIRE EN TRAITEMENT

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyé avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine par les soins du médecin traitant.

---

a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE.

*Blessure légère à la tête*

---

b) DÉSIRS EXPRIMÉS PAR LE BLESSÉ OU LE MALADE.

*Je vais beaucoup mieux.*

*Merci pour l'assistance!*

*Leblond*

Le Médecin traitant,

(Signature)

*L. Souverain*